

Je prétends que le Canada prendra le meilleur moyen de se gagner l'estime et la confiance de la population de la Grande-Bretagne et de tous les autres pays s'il sait se mentrer empressé à tirer parti de sa situation privilégiée, des grands avantages que la nature a mis à sa disposition, s'il se montre résolu à se suffire à lui-même et à prendre soin comme il convient de son propre intérêt.

Je suis aussi d'avis que, quoi que nous fassions, nous devons le faire pour le plus grand bien du Canada, et non dans l'intention de solder une prétendue dette envers la mère-patrie. Dans les discours de plusieurs députés de la gauche et principalement dans celui du représentant de Toronto-Nord prédécessé, et même immensément endetté envers la Grande-Bretagne et que le don en question est destiné à éteindre cette dette imaginaire.

Je n'ai pas l'habitude de proclamer mon loyalisme du haut des toits, mais je ne le cède à personne pour ma fidélité à la Grande-Bretagne et que le don asile de mes aïeux. Cependant je suis Canadien, je porte d'abord et toujours allégeance au Canada et je crois qu'à l'heure qu'il est il n'y a pas d'inconvénient à parler franchement. Je déclare que la thèse de nos adversaires qui soutiennent que nous sommes grandement endettés envers la Grande-Bretagne est fausse et dénuée de fondement.

Que penser de M. Turcotte, député de Nicolet, qui votait pour la loi navale parce qu'elle nous aiderait à conquérir l'indépendance?

Que penser de M. Beuparlant qui entrevoyait le jour où le Canada se servirait de sa marine contre l'Angleterre?

M. Laurier dira-t-il que M. Hector Garneau, par exemple, est un traître? N'est-ce pas M. Garneau, porteur d'un des noms les plus illustres de l'école libérale canadienne-française, qui dans le *Devoir* du 9 novembre 1910 écrivait que la politique de résignation toujours et quand même suivie jusque-là par les Canadiens-Français était une erreur, même au point de vue de l'intérêt anglais.

Mais surtout, si c'est être déloyal envers l'Angleterre que de combattre la loi Laurier-Brodeur, que penser de M. Laurier et de M. Brodeur, qui déclaraient en 1907 que le Canada ne devait rien de plus à l'Angleterre que ce qu'il lui avait donné si généreusement jusque-là?

Il n'y a pas un homme politique libéral, à l'heure actuelle, à qui l'imputation de trahison faite par M. Laurier se puisse appliquer, si ce n'est de la trahison que de faire passer l'intérêt canadien avant l'intérêt anglais, à plus forte raison, de refuser à l'Angleterre, comme MM. Laurier et Brodeur en 1896, jusqu'au droit de vendre au Canada les fusils dont celui-ci a besoin pour la défense de son territoire.

LE "COMLOT TORY-NATIONALISTE".

S'il fallait en croire la presse ministérielle, l'opposition à la loi navale serait interdite aux nationalistes, parce que M. Monk n'aurait pas désapprouvé l'ordre du jour Laurier-Borden en 1909, et la campagne autonomiste, dans la province de Québec, ferait partie d'un complot tory formé pour renverser M. Laurier.

Au commencement de 1909, toute la presse ministérielle canadienne-française soutenait encore la thèse nationaliste sur la défense navale. Il était donc difficile de prévoir la tournure que prendraient